

APIFAUNE 46

des actions favorables à la biodiversité, à la faune sauvage et aux polliniseurs

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Chambre d'Agriculture et la Fédération Départementale des Chasseurs du Lot, ont signé **samedi 25 avril 2015**, à Cahors, la première convention **AGRIFAUNE**, en présence de leurs partenaires, les Apiculteurs du Lot (GDS Abeille et la Ruche du Quercy), la Fédération Régionale des Chasseurs et de Madame la Préfète du LOT.

La Fédération Départementale des Chasseurs assure la coordination du programme d'actions et la Chambre d'Agriculture du Lot en est le principal maître d'œuvre (information et accompagnement des agriculteurs).

Au centre (en blanc), le Président de la Fédération des Chasseurs André MANIE,
à sa droite, Madame la Préfète, le Directeur de la DDT, la Présidente du PNR- conseillère régionale, l'inspecteur de l'environnement - chef SD ONCFS, le technicien FDC coordinateur du programme.
à sa gauche, le Président de la Chambre d'Agriculture, le Président de la Ruche du Quercy et le Président du GDS Abeille.



Photo MP

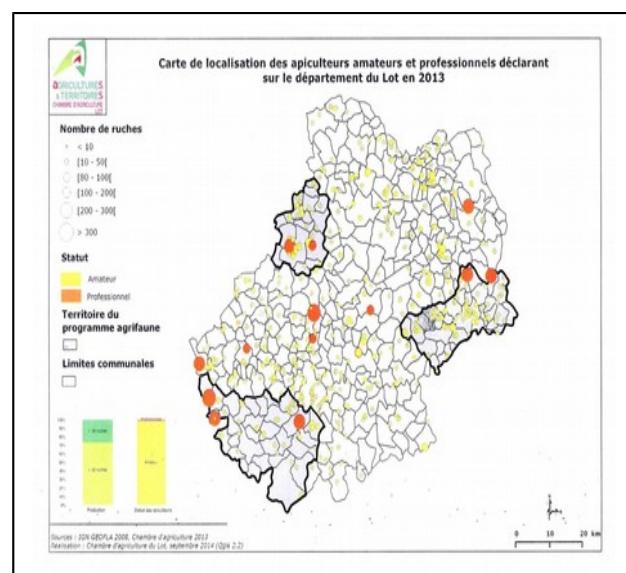
APIFAUNE 46

Le programme d'actions (2015-2018) doit permettre de développer des pratiques agricoles favorables à la petite faune sauvage et aux polliniseurs domestiques et sauvages.

Trois secteurs sont concernés :

- Quercy Blanc et vignoble,
 - Gourdonnais,
 - Figeacois
- soit 77 communes.

Les conseillers agricoles de la Chambre d'Agriculture ont informé les agriculteurs des secteurs concernés lors des réunions PAC. Des réunions locales sont prévues en juin, afin de définir les cahiers des charges. Des agriculteurs, des apiculteurs et des chasseurs y participeront.



Programme d'actions :

- ensemencement de couverts végétaux « mellifère et faune sauvage » (à base de trèfles, luzerne, phacélie, sarasin) avec modalité d'entretien spécifique.
- création de bandes fleuries « mellifère » et « auxiliaire aux cultures ».
- amélioration de pratiques culturales (floraison de la luzerne en fin été,...).
- aide à la plantation d'arbustes mellifères (plantation de haies champêtres).
- ..



Bande fleurie mellifère (expérimentation vallée du Lot)



couvert végétal à base de phacélie

Les premières actions de terrain débuteront en automne 2015 (semis).

Engagement et financement des actions:

- contrat entre l'agriculteur et la Fédération Départementale des Chasseurs
- financement apporté conjointement par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et la Fédération Départementale des Chasseurs du Lot

AGRIFAUNE, un programme national

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ont signé, le 30 mai 2006, une convention nationale de partenariat « agriculture-faune sauvage-chasse ». Par cette convention, les signataires ont manifesté leur volonté de conjuguer leurs efforts au profit d'une agriculture insérée dans l'économie, favorisant les habitats naturels et la petite faune (chassable ou non), cela à travers une démarche intitulée « AGRIFAUNE ».

Contact

Fédération Départementale des Chasseurs du LOT

225 rue du Pape Jean 23, CS 50216, 46004 CAHORS Cedex

Tel : 05.65.35.13.22 Mail : fdchasseurs.lot@wanadoo.fr www.chasse-nature-midi-pyrenees.fr
Coordinateur du programme : Eric PUJOL (technicien) tel 06.82.85.49.62

